

Guéret, le 13 mai 2020

## **La plateforme « [masques-pme.laposte.fr](https://masques-pme.laposte.fr) » désormais accessible aux professionnels agricoles**

Lancée le 2 mai 2020 par La Poste, le Ministère de l'Économie et des Finances et les Chambres Consulaires, la plateforme [masques-pme.laposte.fr](https://masques-pme.laposte.fr) est accessible depuis le 11 mai, afin d'accompagner le redémarrage de l'activité économique en renforçant l'approvisionnement en masques « grand public » des TPE et des PME de moins de 50 salariés.

Désormais les exploitants agricoles ont la possibilité de commander des lots de masques lavables sur cette même plateforme.

Sont également concernés par cette extension les associations employant des salariés, micro-entrepreneurs et professions libérales.

Fabriqués dans le respect des spécifications fixées par les autorités sanitaires, les entreprises de moins de 50 salariés peuvent y commander, toutes les deux semaines, des masques «grand public» lavables et réutilisables 20 fois (à partir de 2,31 euros HT l'unité).

Pour assurer la commercialisation et la distribution des masques, La Poste a mis en place un dispositif complet comprenant : l'achat, le paiement en ligne, la préparation des commandes et la livraison sur site. Un numéro de Siret et une carte bancaire suffisent pour se les faire livrer.

Pour son lancement le 2 mai 2020, elle n'était accessible qu'aux entreprises ressortissantes des chambres des métiers et d'artisanat.

La Préfète de la Creuse rappelle que le port du masque s'inscrit dans le strict respect des gestes barrières qu'il complète et auxquels il ne saurait se substituer, ainsi que des mesures d'organisation du travail mises en place par chaque entreprise pour assurer une reprise de l'activité dans des conditions sanitaires irréprochables.